

.....

.....

.....

Description détaillée des produits proposés, origine et fourchette de prix (euros).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ATTENTION :

- les véhicules ne sont pas autorisés sur stand,
- **Aucun article ne devra être suspendu au parasol,**
- Les stands ne devront être fermés sur aucun des côtés

Les véhicules auront une autorisation de stationnement aménagée en proximité.

Marque :& numéro d'immatriculation du véhicule :

TARIFICATION

L'emplacement sera facturé à 820€ le stand jusque 4 mètres linéaires pour la période

Le mètre linéaire supplémentaire sera facturé à 55 € pour la période selon la disponibilité.

Métrage souhaité: Longueur.....

La profondeur est de 1.5m maximum.

Branchement électrique OUI NON

Attention : aucun matériel ne sera mis à disposition. Vos rallonges et prises électriques doivent être conformes aux normes en vigueur et adaptées au coffret électrique des marchés forains.

La totalité des droits de place est exigible avec le dossier d'inscription complété , le chèque correspondant au métrage demandé vous est demandé dès à présent pour confirmer votre demande d'inscription.

LIEU ET HORAIRES

- 20h à 24h tous les jours de la période
- Installation à partir de 18h00, véhicule enlevé avant 20h
- Remballage et démontage après 24h, fermeture des barrières intégrale à 01h30)
- Quai GELU

ACTE D'ENGAGEMENT

Je m'engage à participer à cette manifestation

Tous les soirs pendant toute la période proposée

J'ai pris connaissance du règlement du Marché Nocturne organisé par la Ville de Saint Cyr sur Mer et en accepte les conditions.

Lu et approuvé (mention obligatoire)

Date et signature

Documents à joindre OBLIGATOIREMENT A L'INSCRIPTION :

- Le présent document complètement rempli, daté et signé, accompagné du chèque de paiement des droits de place (à l'ordre de TRESOR PUBLIC)
- La copie de l'attestation d'assurance (responsabilité civile et professionnelle) spécifiant la garantie pour participer aux marchés et foires
- La photocopie recto-verso de la pièce d'identité
- La copie de la carte de commerce ambulant
- La copie de l'extrait Kbis du répertoire des métiers,
- Justificatif exprimant leur déclaration à l'URSSAF ou RSI de moins de 3 mois
- Les Photos des produits proposés à la vente et photos du stand

RETOUR DU DOSSIER COMPLET AVANT le 15 juin 2018

MAIRIE de Saint Cyr sur Mer

Service Domaine Public& Commerce

Place Estienne d'Orves

83270 Saint Cyr Sur Mer

Pour tous renseignements complémentaires

Mme Geneviève GAY ☎ 04.94.26.72.10 ou 06.30.47.46.68

Mail : g.gay@saintcyrsumer.fr